



# DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE

A adresser à l'intention de Mr le Maire

ASSOCIATION

PARTICULIER

Date de la demande \* : .....

Objet de la demande \* :

MARIAGE  COMMUNION  ANNIVERSAIRE  BAPTÊME

REPAS FAMILIAL  REPAS ASSOCIATIF  AUTRE  (Préciser) :.....

Nom Prénom\* : .....

Association : .....

Téléphone\* : .....

Mail : .....

Adresse \* : .....

CP Ville\* : .....

Date sollicitée \* : .....

**\* mention obligatoire**

AU CHOIX	<input type="checkbox"/> <b>SALLE DES FETES</b> <b>(capacité d'accueil 450 pers)</b>	<input type="checkbox"/> <b>SALLE TRANNIN</b> <b>(capacité d'accueil 100 pers)</b>
<b>Dispositions particulières pour les associations sainsoises</b>		
<input type="checkbox"/> Gratuité pour le premier repas annuel <input type="checkbox"/> Application du tarif normal pour la deuxième location et les suivantes		
<b>Vins d'honneur - lotos - concours de belote - jeux de sociétés ...</b>	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (140,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (210,00 €)	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (95,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (150,00 €)
<b>Bals ou soirées dansantes avec droit d'entrée - banquet ou repas d'associations</b>	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (280,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (420,00 €)	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (190,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (290,00 €)
<b>Repas ou fêtes de familles : mariages, communions, anniversaires etc ...</b>	1 journée <input type="checkbox"/> SAINSOIS (340,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (520,00 €) 2 journées <input type="checkbox"/> SAINSOIS (420,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (630,00 €)	1 journée <input type="checkbox"/> SAINSOIS (220,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (330,00 €) 2 journées <input type="checkbox"/> SAINSOIS (270,00 €) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (410,00 €)
<b>Conférences, réunions sans repas, séances ayant un caractère culturel ou artistique</b>	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (Gratuit) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (150,00 €)	<input type="checkbox"/> SAINSOIS (Gratuit) <input type="checkbox"/> EXTERIEURS (150,00 €)

	<input type="checkbox"/> <b>SALLE DES FETES</b> <b>(capacité d'accueil 450 pers)</b>	<input type="checkbox"/> <b>SALLE TRANNIN</b> <b>(capacité d'accueil 100 pers)</b>
<b>Location vaisselle et matériel de cuisine</b>	<input type="checkbox"/> Associations sainsoises ou particuliers (140,00 €) <input type="checkbox"/> Associations extérieures (160,00 €) <input type="checkbox"/> Particuliers extérieurs (240,00 €)	<input type="checkbox"/> Associations sainsoises ou particuliers (75,00 €) <input type="checkbox"/> Associations extérieures (95€) <input type="checkbox"/> Particuliers extérieurs (95,00 €)
<b>Location des verres pour vin d'honneur</b>	<input type="checkbox"/> Associations sainsoises ou particuliers (40,00 €) <input type="checkbox"/> Associations extérieures (50,00€)	<input type="checkbox"/> Associations sainsoises ou particuliers (35,00 €) <input type="checkbox"/> Associations extérieures (40,00€) <input type="checkbox"/> Particuliers extérieurs (55,00 €)
<b>TOTAL</b>		

### **SALLE MARGUERITE**

#### **Conférences, réunions sans repas, séances ayant un caractère culturel ou artistique**

- Associations sainsoises (gratuit)
- Associations extérieures (150,00 €)

#### **RESERVATION :**

Toutes les demandes de salles feront l'objet d'un examen lors de la commission d'attribution des salles ou en fonction du planning en cours d'année. Des frais de réservation (30 % du prix de la location de la salle) seront demandés aux associations lors de l'attribution de la salle. Un acompte de 30 % sera exigé pour les particuliers lors de la signature du contrat.

#### **ANNULATION :**

Les frais de réservation (30 % du prix de la location de la salle) demandés aux associations lors de la réservation de la salle seront encaissés si les associations ne préviennent pas deux mois à l'avance de l'annulation de leur réservation. Un acompte de 30 % sera exigé pour les particuliers lors de la signature du contrat et le solde lors de la remise des clés. En cas d'annulation, le locataire devra prévenir la commune, par courrier recommandé ou déposé en mairie contre récépissé, deux mois avant la date prévue de location afin de pouvoir prétendre au remboursement de son acompte.

#### **DEGRADATIONS :**

Pour les associations et les particuliers : une attestation d'assurance pour couvrir l'éventualité de dommages occasionnées lors de la location de la salle sera sollicitée et un chèque de caution correspondant à la moitié du prix de la location de la salle sera demandé aux particuliers lors de la remise des clés et restitué en totalité lors de l'état des lieux si aucune dégradation n'a été constatée dans la salle ou en partie selon le montant des factures liées aux dégradations éventuelles.

**SIGNATURE DU DEMANDEUR :**

**AVIS DE LA COMMISSION :**